

**Communiqué de mise à disposition du descriptif du programme de rachat
d'actions**

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, il est rappelé que l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2024 a autorisé, dans sa huitième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la société avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à l'article 241-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le descriptif de ce programme de rachat d'actions figure dans le rapport financier annuel 2023 de la société.

Ce document peut être consulté sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : <https://www.compagniedelodet.net/> (Investisseurs / Informations réglementées / Rapport financier annuel).